



## ASSEMBLÉE — 38<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

**MESSAGE DE SON EXCELLENCE MADAME SARA MARIA DUARTE LOPES,  
MINISTRE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ÉCONOMIE MARITIME DU CAP-VERT  
À L'OCCASION DE LA 38<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'ORGANISATION DE L'AVIATION  
CIVILE INTERNATIONALE**

(Note présentée par le Cap-Vert)

Excellences,

Mesdames, Messieurs

Au nom du Gouvernement et de la délégation du Cap-Vert j'aimerais saluer chaleureusement tous les délégués et représentants de l'Organisation présents à cette Assemblée.

Je remercie l'Organisation pour l'opportunité qui m'est offerte pour, en quelques lignes, partager l'état d'avancement du secteur de l'aviation civile, un secteur vital pour le développement socio-économique dans un pays archipélagique comme le Cap-Vert.

L'aviation civile au Cap-Vert continue à enregistrer des progrès et reste fermement engagée vis-à-vis les normes et pratiques issues de l'Organisation, et cherche de façon continue à améliorer sa capacité de réponse dans les domaines plus critiques, en vue d'un scrupuleux accomplissement de ce secteur, qui gagne une importance croissante dans l'économie mondiale.

En effet, le pays a parcouru un long chemin, avec des contraintes d'ordre divers, mais aussi avec des acquis importants dans certains domaines notamment ceux de la régulation économique, de la sûreté et de la sécurité.

Dans le domaine de la **protection** contre des actes illicites, le Cap-Vert continuera à être aussi fortement engagé dans la mise en œuvre des normes et pratiques issues de l'OACI mettant en place des mesures et des procédures basées sur l'évaluation des risques, en les appliquant de façon aléatoire et continue, de façon à maximiser les effets préventifs des mêmes.

Mesdames, Messieurs

Le Cap-Vert a procédé récemment à la révision et à la mise à jour du Programme National de Sûreté d'Aviation Civile ainsi que de toute la réglementation relative à la sûreté, de façon à incorporer les Amendements 12 et 13 de l'Annexe 17 et à accomplir les mesures correctrices dictées par l'OACI, suite à

---

<sup>1</sup> La version française est fournie par le Cap-Vert.

l'audit de 2010, et a approuvé la taxe de sûreté à appliquer à partir de janvier 2014, de façon à permettre que l'application des mesures de sécurité se fasse de façon soutenable.

Le Cap-Vert a aussi renforcé significativement le Programme National de Contrôle de Qualité, notamment le contrôle interne de qualité par les opérateurs aéroportuaires et aériens.

Dans le même sens, les *screeners* ont été certifiés ainsi que les coordonnateurs et des instructeurs de sûreté et des inspecteurs.

Le Cap-Vert s'engage aussi dans une coopération avec des États amis dans les domaines de renforcement des capacités, de supervision, de façon à contribuer pour un transport aérien plus sûr.

En ce qui concerne la sécurité, malgré des efforts enregistré par l'Audit USOAP, le Cap-Vert a mis en œuvre le *Safety Management System* et aura comme défi à surmonter la mise en place du Programme de Sécurité d'État (SSP).

Dans ce domaine le Cap-Vert envisage de :

- Consolider son système de réglementation aéronautique pour répondre aux exigences des Annexes techniques de l'OACI ;
- Établir le Programme de Sécurité d'État (SSP), qui couvre tous les domaines de sécurité opérationnelle ;
- Assurer la mise en place du système de gestion de sécurité par les opérateurs et des prestataires des services aéronautiques ;
- Mettre en place le programme de promotion de sécurité d'après la méthodologie du *Global Aviation Safety Roadmap* ;
- Mettre en place le plan d'actions correctrices suite au dernier audit de USOAP de l'OACI.

Avec ces mesures, le pays envisage de renforcer son système de sécurité opérationnel (Safety) et de le mettre en conformité avec les standards définis aux Annexes techniques de l'OACI.

Ainsi, dans le domaine de la **régulation économique**, le Cap-Vert a ratifié la Convention de Montréal de 1999, et, dans ce contexte, ont été publiées des lois qui prennent en compte des droits des utilisateurs des transports aériens notamment celles qu'en complémentarité établissent les régimes d'assistance aux passagers en cas d'annulation des vols, *d'overbooking* ou bien des retards prolongés des vols. Malgré le stade préliminaire d'application de ces mesures, le pays compte renforcer la capacité institutionnelle de l'Agence d'Aviation Civile pour non seulement une meilleure défense des droits des consommateurs, mais aussi pour renforcer la capacité des organisations de la société civile et du consommateur lui-même, ainsi que de développer des programmes de collaboration entre le prestataire de service et le consommateur, selon une approche de partenariat vers la qualité.

Dans ce même sens, le Cap-Vert devra promouvoir des règles en vue d'appuyer les passagers à mobilité réduite et créer des mécanismes de transparence dans la formulation des tarifs dans le transport aérien.

Le Cap-Vert, en tant que partie de la Décision de Yamoussoukro et faisant appel à son esprit, s'est aussi engagé dans la promotion de politiques de services des accords aériens bilatéraux, avec une approche libérale en renforçant les relations commerciales avec d'autres États. Dans ce sens, on fait appel, que le thème de libertés aériennes puisse mériter une attention toute particulière de l'OACI. Les pays plus périphériques et économiquement fragiles ont besoin d'assistance spécialisée pour mieux décider entre la protection et la libéralisation, surtout si on tient compte que les marchés sont encore réduits et peu

attirants, et une des premières préoccupations des États, c'est d'assurer la connectivité et la mobilité de ses citoyens. Les pays n'ont pas toujours accès à une expertise pour décider, en temps utile, des meilleures options, capables de gérer à l'avenir, plus d'efficacité et par conséquent un flux majeur.

Le Cap-Vert s'engage fortement dans le renforcement du système institutionnel qui garantisse ses obligations en tant qu'État membre de l'OACI, renforçant les capacités des cadres nationaux pour faire face aux défis du système de sécurité, sûreté et de la régulation économique du transport aérien.

Cependant, nous estimons que les États membres de l'OACI, en particulier au continent africain et dans notre sous-région CEDEAO, font encore face à des défis énormes et croissants.

Ainsi, on a la nécessité d'améliorer de façon significative les niveaux de sûreté d'aviation civile, pour garantir plus et de meilleurs services de transport aérien avec sécurité, régularité et efficacité. En Afrique, les transports aériens sont encore chers, irréguliers et en règle peu efficaces.

Au niveau de notre continent, il nous manque des ressources humaines suffisamment dotées pour la gestion efficace des transports aériens et de l'aviation civile ; en général, des centres de formation qualifiés et accessibles sont limités, des centres d'entretien et révision sont inexistantes ; il manque encore des réponses plus adéquates dans le domaine de la médecine aéronautique.

L'Afrique demande encore pour une meilleure culture de qualité dans le domaine des transports aériens et de l'aviation civile, en général.

Par contre, les améliorations vérifiées dans le domaine de la gouvernance dans plusieurs États ont eu comme conséquence l'émergence d'une classe moyenne en Afrique qui demande de plus en plus les services de transports aériens et envisage voyager pour mieux connaître le continent et le monde. L'Afrique commence à gagner l'intérêt de point de vue économique et la recherche du continent par des citoyens et des hommes d'affaires d'autres latitudes pour business et tourisme, est en augmentation. Le trafic aérien entre l'Afrique et l'Amérique latine, et entre l'Afrique et l'Asie présente un potentiel de croissance important.

Pour tout ça. L'Afrique a besoin de s'organiser pour frayer avec plus de détermination le chemin de la qualité et de la sécurité dans l'aviation civile ; pour faire ça avec succès, le Cap-Vert lance un appel à l'OACI, qu'à travers ses Agences et en coordination avec les Gouvernements africains et des organisations régionales, pour en faire plus, en vue de la définition et de la mise en place des programmes de qualité et de sécurité plus forts et solides pour le bien-être de tous et du Système d'Aviation Civile.

Je vous remercie de votre aimable attention,

Sara Maria Duarte Lopes,  
Ministre des Infrastructures et Économie Maritime  
Praia

République du Cap Vert

Email: [sara.lopes@miem.gov.cv](mailto:sara.lopes@miem.gov.cv)  
[Lopessara2002@yahoo.com](mailto:Lopessara2002@yahoo.com)